



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR
L'INTERDICTION DE STATIONNER
PLACE ROGER SALENGRO.**

Arrêté de police N° 17 du 25 février 2020 (ST)

Le Maire de la commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales.*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité du vendredi 06 mars
2020 au mercredi 18 mars 2020 sur la place Roger Salengro à
l'occasion de la fête de la foraine.*

ARRETE

- ARTICLE 1** *Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit du
mardi 03 mars 2020 à partir de 07h00 et jusqu'au jeudi 19
mars 2020 inclus.*
- ARTICLE 2** *Les services municipaux sont chargés de la mise en place des
barrières et de la signalisation réglementaire.*
- ARTICLE 3** *Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 25 février 2020
Le Maire,
Maryline Lucas*





MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
PLACE ROGER SALENGRO**

Arrêté de police N° 18 du 25 février 2020 (ST)

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,*

*Considérant qu'une fête foraine se déroulera sur le territoire
de la Commune du vendredi 08 mars 2020 au mercredi
18 mars 2020 et qu'il est nécessaire de réglementer le
stationnement des caravanes et véhicules des forains.*

ARRETE

ARTICLE 1

*Les forains sont autorisés à stationner leurs caravanes et
véhicules sur la place Roger Salengro à compter du mardi 03
mars 2020 et ce pendant toute la durée de la fête foraine.*

ARTICLE 2

*A leur départ, ils veilleront à laisser les lieux en parfait état
de propreté.*

ARTICLE 3

*Madame le Commissaire Divisionnaire chef de district de
police de DOUAI,
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont
chargés de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 25 février 2020*

*Le Maire,
Maryline Lucas*

